



Préoccupations des acteurs de l'accueil de l'enfance : témoignages, besoins et pistes d'action

Besoin de réduire les disparités entre les lieux d'accueil, de bénéficier d'un cadre cohérent pour offrir des prestations garantissant qualité et égalité des chances

Table des matières

Préambule	4
Des disparités qui impactent l'accueil de l'enfance	6
Exemples de comparatifs cantonaux	7
Impact des disparités	8
Les métiers de l'enfance au cœur de la professionnalisation de l'accueil de l'enfance	9
Des conditions-cadres de travail à harmoniser	11
À propos des exigences de qualification au sein des structures d'accueil collectif	12
Temps de travail hors enfants	12
Du côté de l'accueil familial de jour	13
Des questions de gouvernance qui se posent	14
La coresponsabilité du financement de l'accueil de l'enfance	17
Instituer l'accueil de l'enfance sur le plan national en se fondant sur les finalités du secteur	18
Les finalités multiples de l'accueil de l'enfance	18
Besoin d'un article constitutionnel fédéral	19
Se fédérer pour faire évoluer le domaine de l'accueil de l'enfance	19
Rendre visible l'accueil de l'enfance pour en faire une priorité politique	20
Autres sources d'inspiration	22
Recommandations de <i>pro enfance</i>	22
<i>pro enfance</i>	23
Impressum	23
Remerciements	23

Préambule

Les acteurs du champ de l'accueil de l'enfance (accueil collectif de la petite enfance, accueil parascolaire, accueil familial de jour) répètent continuellement que l'importance des missions socio-éducatives du secteur manque de reconnaissance des autorités publiques. Le bien-être des enfants, leur développement et l'égalité des chances pour tous les enfants sont primordiaux pour la société dans son ensemble. Sans une véritable prise en compte de la perspective des enfants sur le plan politique et sociétal, l'accueil de l'enfance manque également de moyens. Selon le contexte local et les conditions-cadres, les éducateurs et les éducatrices, mais également des responsables de structures des trois modalités d'accueil ordinaires ou de certaines instances politiques déplorent par exemple les financements incomplets, des locaux inadéquats ou le manque de remplaçants. Les insuffisances, les manques et les contraintes sont discutés lors de séances, de négociations avec les instances publiques... ou dans les couloirs des structures d'accueil.

Dans le cadre de colloques, de journées de formation ou dans les écrits relatant des projets et des activités menées auprès des enfants, les présentations publiques n'abordent que très peu les difficultés organisationnelles ou financières. Pour la plupart, elles mettent en avant des exemples de « bonnes pratiques ». Elles valorisent l'inventivité et l'engagement du personnel éducatif, ainsi que des prestations enrichissantes pour les enfants et leurs familles. Souvent, les acteurs choisissent de montrer les possibilités offertes par le champ de l'accueil de l'enfance afin d'encourager d'autres acteurs à s'engager dans des démarches similaires.

L'écart entre les préoccupations quotidiennes et les discours présentés en public est important. Il empêche de réfléchir de façon approfondie aux enjeux du champ de l'accueil de l'enfance. Il est difficile d'aborder publiquement le travail parfois insatisfaisant par manque de moyens, de montrer les limites de ce qui est mis en place. Face aux parents qui confient leurs enfants, face aux politiciennes et politiciens qui hésitent à octroyer des financements, un discours positif s'impose souvent.

pro enfance propose ainsi de montrer les coulisses de l'accueil de l'enfance. Afin de mettre en avant les efforts entrepris, les moyens trouvés, les démarches mises en place pour combler les lacunes, l'association a coorganisé avec des protagonistes locaux six rencontres en 2020. À partir du film « L'accueil de l'enfance est essentiel : oui mais comment ? » (Pro Enfance & Réversible, 2020), chaque canton romand a été invité à compléter les matériaux proposés par *pro enfance*, à développer les actualités cantonales du moment, à s'interroger sur les conditions-cadres permettant des prestations de qualité. Les manques et les défauts n'ont pas été ignorés.

Ce fascicule relate les travaux menés, auxquels une centaine de personnes ont participé : représentant·es de faitières, éducateurs et éducatrices de l'enfance, responsables de l'administration communale, représentant·es des autorités fédérales et communales du canton de Genève ainsi qu'une classe de l'École supérieure Pierre-Coullery.

Sauf exception, les événements se sont déroulés en virtuel dans un contexte de pandémie. Une occasion de mettre aussi ici en exergue quelques exemples de répercussions de la Covid-19 sur l'accueil de l'enfance et d'illustrer par ce biais la réflexion et inciter à l'action.

Cette publication aborde en premier les disparités qui impactent l'accueil de l'enfance, lesquelles furent particulièrement considérées comme un frein au développement du champ. Elle traite ensuite plus spécifiquement des enjeux relatifs à la valorisation des métiers de l'enfance, aux conditions-cadres de travail, aux aspects de gouvernance et à la question du financement du domaine. Une troisième partie relate la nécessité d'instituer l'accueil de l'enfance sur le plan national en se fondant sur ses finalités, de se fédérer pour faire évoluer le champ et de continuer à le rendre visible pour qu'il fasse partie intégrante de l'action publique. Pour nouer la gerbe, *pro enfance* présente ses recommandations en conclusion. Les citations, quant à elles, illustrent des thématiques générales. Des propos similaires ont été exprimés par d'autres cantons, avec d'autres mots.

Le parti pris par *pro enfance* se veut au service des professionnel·les de l'enfance et des acteurs de l'action publique. La mise en lumière des coulisses de l'accueil de l'enfance participe ainsi à la construction d'un élan commun, selon lequel le point de vue de l'enfant est aussi précurseur.

Des disparités qui impactent l'accueil de l'enfance

La question des disparités des pratiques entre les cantons, voire entre les communes, fut l'un des thèmes mis en avant par les acteurs locaux – si ce n'est le principal au vu des inégalités engendrées. Les exemples mis en avant furent nombreux :



Les exemples de disparités s'expliquent par le fait que l'offre d'accueil dépend des politiques publiques instituées par les cantons et/ou les communes et les moyens mis en œuvre pour les réaliser :

- Des communes subventionnent particulièrement l'offre d'accueil, contrairement à d'autres, ce qui se répercute sur la facture des parents.
- Les communes les plus riches ou orientées politiques familiales investissent davantage en termes de pratiques (formations continues, mise en réseau autour de l'enfant), ce qui impacte les postures professionnelles.
- Le pourcentage de travail des directions et des responsables de sites ou encore le taux d'encadrement des enfants peuvent varier d'un lieu à l'autre, ce qui impacte également la qualité de l'accueil de l'enfance.

Exemples de comparatifs cantonaux

Différences cantonales relatives aux exigences de personnel formé en structures d'accueil collectif de la petite enfance, présentées à titre indicatif dans le cadre de la rencontre fribourgeoise :

	Fribourg	Vaud	Valais
Types de formations reconnues	CFC/ES	ES/HES/ Bachelor/CFC	Bachelor/HES/ HEP/ES/CFC
Prise en compte des personnes en formation dans les quotas	50%	20% mais pas les stagiaires	Non
Directives pour le nombre de ASE/ES	Non	50% min.	Non
Directives relatives au personnel diplômé	2/3, min 50%	80%	2/3
Formation de direction	Diplôme dans l'enfance, 3 ans et formation de direction	EDE ou titre équivalent + 4 ans + CAS, DAS dès 66 places	Formation reconnue + 2 ans + CAS dès 30 places, DAS dès 80 places

Diverses publications esquissent également quelques comparatifs :

- Offres d'accueil extrafamilial: vue d'ensemble de la situation dans les cantons – Normes de qualité, systèmes de financement et vue d'ensemble de l'offre (Ecoplan,2020).
- Coûts et financements de l'accueil de l'enfance (Pro Enfance, 2019), un chapitre aborde la question du ratio d'encadrement et des exigences de formation (pp. 6-8).
- Recommandations du 30 janvier 2017 de la Conférence latine de promotion et de protection de la jeunesse en matière d'exigences de qualité au sein des structures d'accueil extrafamilial.
- Enquête auprès des directions et cadres d'institutions de la petite enfance en Suisse romande (Evaluanda, 2016).

Impact des disparités

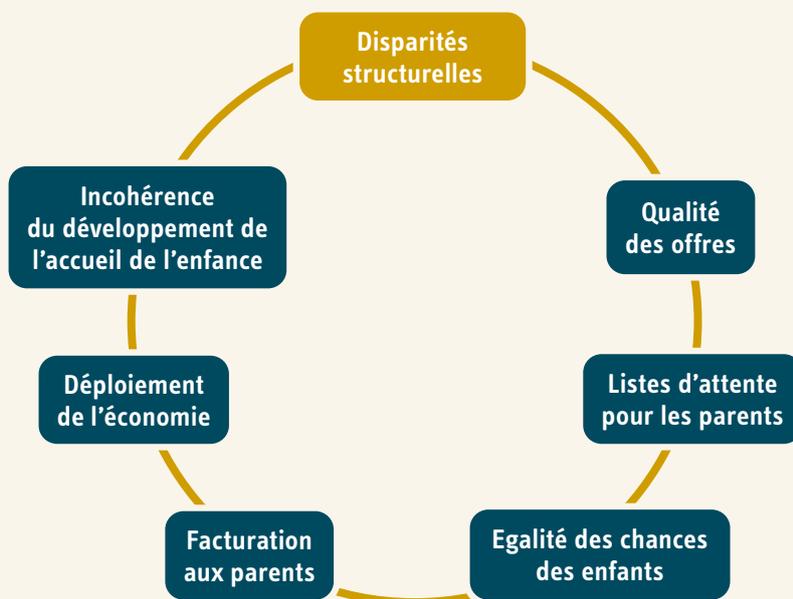
L'éclatement de l'accueil de l'enfance constitue pour les acteurs du champ une difficulté fondamentale quant à sa compréhension et à l'exigence de parler d'une même voix pour agir avec efficacité sur la base de caractères communs. Il en découle une absence de vision globale qui freine le développement du domaine d'activité, des inégalités structurelles ou des surcharges inutiles pour les lieux d'accueil.

Des communes sont ainsi amenées à agencer des prestations sans expertise suffisante, à des degrés divers en fonction des politiques publiques cantonales existantes. Quant aux équipes éducatives, elles doivent composer avec le système actuel – parfois en l'absence de demandes claires acceptables. Si elles font preuve de professionnalisme et d'engagement, le découragement s'exprime aussi.

« Tout le monde y va de son idée, même si elles peuvent être bien. »

Événement Valais

Exemples d'impacts relevant de disparités structurelles :



« Les disparités entre les cantons et/ou les communes impactent la qualité de l'accueil de l'enfance, d'où un besoin de cohérence. »

Événement Valais

Les métiers de l'enfance au cœur de la professionnalisation de l'accueil de l'enfance

La professionnalisation de l'accueil de l'enfance nous renvoie aux niveaux de qualification exigés pour exercer les métiers de l'enfance ou, en d'autres termes, à la reconnaissance et à la rémunération des compétences indispensables pour mener les finalités du secteur d'activité. S'occuper d'enfants implique d'importantes responsabilités, dont celle d'inclure le rôle des familles, d'où l'importance de pouvoir compter sur du personnel formé, de bénéficier de directives pédagogiques au travers d'une formation appropriée.

Il importe donc d'avoir des formations reconnues et valorisées, en adéquation avec les qualifications requises – au même titre que pour d'autres professions, telles que pratiquées par exemple pour l'école obligatoire. S'il s'agit d'attirer des femmes dans les professions dites techniques, il s'agit aussi d'attirer des hommes dans les professions du *care*.

Pourquoi professionnaliser l'accueil de l'enfance ?

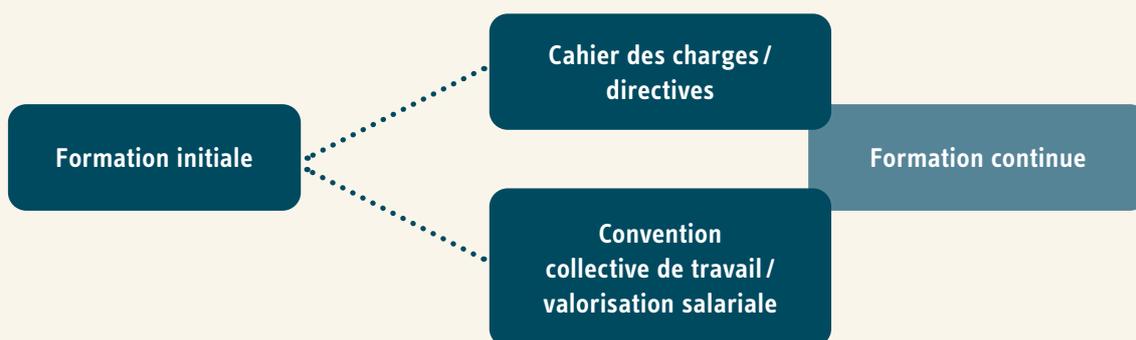
- Répondre à l'intérêt supérieur de l'enfant et à son développement harmonieux.
- Assurer les missions socio-éducatives de l'accueil de l'enfance.
- Limiter l'exode des professionnel·les dans des cantons plus attractifs.
- Faire en sorte que le personnel ne quitte pas le secteur d'activité.
- Motiver la relève à s'intéresser aux métiers de l'accueil de l'enfance.

« La féminisation du métier d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance rend sa reconnaissance difficile. Les politiciens, majoritairement des hommes, ont une vision machiste de la société. »

Événement Neuchâtel

Outre la question de la formation initiale pour les trois domaines de l'accueil de l'enfance, la reconnaissance de compétences signifie également la mise en place de cahiers des charges en fonction des différents statuts du personnel, la conclusion de conventions collectives de travail et une garantie de valorisation salariale, ainsi que l'élaboration d'un catalogue de formation continue pour répondre aux enjeux sociétaux et à l'évolution des pratiques.

La professionnalisation de l'accueil de l'enfance forme un tout :



« Il existe de grandes disparités au niveau de la reconnaissance salariale. Une direction responsable de 30 collaborateurs et collaboratrices peut gagner grosso modo CHF 6000.-/mois. À pondérer en fonction des pratiques communales, du nombre de places, de l'expérience, etc. »

Événement Valais

Le besoin de reconnaissance de la formation d'éducateur et d'éducatrice s'est fortement fait ressentir, notamment du fait qu'un même cahier des charges peut être accompli par un-e assistante socio-éducative, un-e nurse, un infirmier ou une infirmière, un-e titulaire d'un bachelor en psychologie, une éducatrice ou un éducateur social. Le besoin d'une formation uniformisée et certifiante pour l'accueil familial de jour, reconnue au niveau fédéral, a également été énoncé, tout comme la possibilité d'envisager des passerelles en termes de carrière professionnelle. Il s'agit aussi de se diriger vers une formation du personnel pour le parascolaire, qui manque fondamentalement pour les responsables de structure et de définir des profils pour les directions et les intervenant-es. L'un des enjeux évoqués consiste également à ne pas former des apprenti-es en surnombre.

Des conditions-cadres de travail à harmoniser

Pour accompagner les plus jeunes de notre société, les professionnel·les de l'accueil de l'enfance ont besoin de conditions de travail adéquates. Face aux inégalités des pratiques entre les communes, voire au sein même d'une commune, et afin de garantir la qualité des prestations, il convient d'avoir une politique harmonisée au niveau du canton. Un consensus généralisé pour instituer des bases légales concordantes exige toutefois que les communes et les cantons parviennent à travailler ensemble.

« Il est essentiel de parvenir à une cohérence des conditions de travail. »

Événement Fribourg

Échantillon de critères méritant d'être clairement définis :



« La prise en charge de cinq bébés pour un ou une seule éducatrice c'est trop. »

Événement Jura

À propos des exigences de qualification au sein des structures d'accueil collectif

Concernant par exemple les exigences de qualification, un juste équilibre est à trouver entre le personnel titulaire d'un diplôme d'une école supérieure de l'éducation de l'enfance ou d'une haute école, les bénéficiaires d'un certificat fédéral de capacité socio-éducatif, les auxiliaires (personnel non formé) et les stagiaires. De plus, les stagiaires ne devraient pas être indispensables au bon fonctionnement d'une structure d'accueil et les directives devraient définir leurs conditions d'engagement.

Temps de travail hors enfants

Le temps de travail hors enfants constitue aussi un élément clé pour assurer un accueil de qualité, tant pour les nurseries, crèches, garderies, maternelles, accueil parascolaire, que pour l'accueil familial de jour ou toute autre modalité d'accueil. À cet effet, il convient de l'inclure dans le subventionnement des places d'accueil.

Les raisons d'être du temps de travail hors enfants sont multiples :



Le port du masque, par exemple, peut avoir une influence sur différents aspects essentiels du développement de l'enfant en matière d'attachement, d'apprentissage du langage ou de capacité sociale. Aussi, les équipes éducatives ont besoin d'un temps pour faire évoluer leurs pratiques (jouer avec le masque en respectant la distance, accentuer la gestuelle pour accompagner la parole, recourir à des pictogrammes, etc.). Ceci tout en garantissant la qualité des prestations et en maintenant un cadre sécurisé: non seulement pour valider et mettre en œuvre les directives issues du contexte sanitaire de la Covid-19, mais aussi pour échanger avec les familles ou d'autres partenaires de la santé.

Du côté de l'accueil familial de jour

Des observations spécifiques à l'accueil familial de jour ont aussi été évoquées en lien avec les conditions de travail. Les accueillantes et les accueillants familiaux devraient notamment pouvoir comptabiliser leurs heures quand elles ou ils suivent des formations professionnelles obligatoires ou lorsqu'une formation est validée par la hiérarchie en fonction des besoins. Des conditions sine qua non pour encourager ces professionnel·les à se perfectionner et faire évoluer la qualité de ce mode d'accueil.

La pandémie de la Covid-19, quant à elle, a mis en exergue la situation précaire des parents d'accueil de jour et le besoin d'une base salariée. Lors d'un confinement, sans enfants placés, ces professionnel·les peuvent rapidement être impactés financièrement – voire se retrouver sans revenu à la fin du mois – alors que ce domaine est aussi indispensable au bon fonctionnement de notre société.

Des questions de gouvernance qui se posent

Pour que les enfants et les familles puissent bénéficier d'un accueil de qualité, la collaboration entre les communes et les cantons s'est avérée constituer un élément de pilotage décisif, comme souligné précédemment. En ce sens et pour limiter les disparités, le champ d'activité a besoin de directives cantonales claires – y compris pour les directions des structures d'accueil. Une telle perspective contribuerait à professionnaliser le secteur d'activité, qu'il s'agisse de l'offre de droit public ou de droit privé, et à en faciliter sa compréhension.

« Une dé-communalisation permettrait à toutes les structures d'accueil d'avoir une gouvernance claire et identique. Cela implique une harmonisation cantonale. »

Événement Jura

Afin de répondre aux besoins des enfants et des familles, les conditions-cadres cantonales propres à l'accueil de l'enfance se doivent de viser l'ensemble des familles – en tenant compte de leurs diversités – et porter leur attention sur une qualité d'accueil élevée. Elles doivent aussi inclure une fourchette tarifaire abordable pour toutes les familles. Il est par ailleurs attendu que les cantons se montrent proactifs, qu'ils ne jouent pas uniquement un rôle de contrôle, mais aussi d'accompagnement. Des catalogues cantonaux de formation continue sont aussi à développer.

La distinction entre les prestations favorisant la conciliation Travail-Famille et celles proposant des prestations de socialisation pose aussi problème : l'offre d'accueil de l'enfance se référant notamment à ces deux finalités. De plus cette distinction tend à exclure les enfants des structures d'accueil ordinaires lorsque les parents ne travaillent pas, ou encore à mettre en marge des réflexions les maternelles, dont la mission est principalement axée sur la socialisation, – du moins dans le canton de Fribourg.

Lorsque les enfants n'accèdent pas à l'offre d'accueil, l'inégalité des chances s'accroît d'autant plus en période de pandémie dès lors que les bibliothèques ou les musées sont fermés ou qu'ils ouvrent leurs portes uniquement aux familles au bénéfice d'un passe sanitaire. Il n'est pas à ignorer que la vaccination est moins répandue dans les populations en situation de vulnérabilité. Les enfants concernés sont ainsi aussi exclus des offres culturelles, alors qu'ils ont aussi besoin de découvrir le monde.

« La thématique de la conciliation vie professionnelle et vie familiale fait débat... « on en a marre » de cette notion, elle cache les éléments plus délicats dans l'accueil de l'enfant. »

Événement Vaud

Il est ainsi apparu opportun de dépasser le slogan politique « conciliation vie familiale et vie professionnelle », de prendre en considération la signification d'accueillir les enfants, les attentes des familles et leurs diversités, de prendre soin de la qualité d'accueil. La publication « Éloge de la diversité » (Réseau d'accueil extrafamilial, Pro Enfance, 2017) aborde notamment les subtilités de la pluralité des familles.

Du côté de la Berne fédérale, le regard sur l'accueil de l'enfance fut aussi remarquable en période de pandémie. La prise en compte des différentes régions linguistiques fut inégale jusqu'au moment où le Parlement décida lors de la session de printemps 2021 de considérer les impacts de la Covid-19 sur l'offre d'accueil de droit public, au même titre que pour celle de droit privé. En effet, en mai 2020 une ordonnance précisait un crédit d'urgence de 65 millions afin de compenser uniquement les contributions non versées par les parents aux structures de droit privé pour la période de confinement du printemps 2020. Les cantons pénalisés dans un premier temps ont ainsi pu solliciter rétroactivement ledit crédit pour les structures gérées par les communes. Ce revirement permit ainsi de réhabiliter les politiques publiques mises en place, en particulier en Suisse romande.

La faiblesse du champ de l'accueil de l'enfance découle aussi du fait que le domaine relève de la responsabilité de plusieurs départements, d'où la nécessité de développer des passerelles interdépartementales. La proximité d'intervention entre l'accueil parascolaire et le milieu scolaire peut en constituer un exemple, le premier domaine pouvant être rattaché au département de l'action sociale et le second au département de la formation. En l'absence de collaboration, cela peut nuire à la reconnaissance de l'implication des professionnel·les du parascolaire et conduire à considérer le secteur comme un simple service de garde et non comme un service d'accueil exigeant l'acquisition de compétences complexes. Au contraire, tenir compte de la complémentarité des missions des deux champs permettrait de ne plus ignorer la plus-value du parascolaire lors de l'élaboration de directives ou encore de définir une formation adéquate par exemple pour les assistantes et les assistants socio-éducatifs de l'enfance.

Sur le plan communal, la coordination entre les différentes instances gravitant autour de la famille est aussi apparue essentielle, tout comme la collaboration entre les professionnel·les des domaines de l'accueil de l'enfance, de la santé, du social, de l'éducation, etc. De plus, le développement de toutes les formes d'accueil des enfants est à penser en collaboration avec les familles et les parents dans un esprit de co-éducation et d'expertises partagées.

Alors que les exigences d'une offre d'accueil de qualité sont de plus en plus complexes, il convient aussi de mettre sous la loupe les conséquences du bénévolat au sein des comités des structures d'accueil associatives, et celles de la prise en charge du domaine de l'enfance par des conseils de milice communaux. Pour répondre aux enjeux sociétaux, dont l'intérêt supérieur des enfants, une gouvernance professionnelle s'avère a priori incontournable.

« Les connaissances métiers de l'accueil de l'enfance n'existent pas dans certaines communes. Il convient de renforcer l'apport du canton afin de soutenir les élu·es. »

Événement Valais

Pistes d'action suggérées à titre d'exemples en matière de gouvernance

- Inciter les communes et les cantons à collaborer.
- Se référer à l'ensemble des finalités de l'accueil de l'enfance.
- Inclure toutes les familles et leurs diversités/accès équitable à tous les enfants.
- Définir des politiques publiques incluant les prestataires de droit public et privé.
- Disposer de directives claires, précisant les conditions-cadres d'encadrement des enfants.
- Agencer une fourchette tarifaire accessible à toutes les familles.
- Développer des passerelles interdépartementales.
- Favoriser la coordination autour de l'enfant, la pluridisciplinarité.
- Proposer des catalogues de formation continue au niveau cantonal.
- Professionnaliser les directions des structures d'accueil.

« Les associations, les directions, les équipes éducatives sont fatiguées. Il y a urgence. »

Événement Genève

La coresponsabilité du financement de l'accueil de l'enfance

Pour assurer la mise en œuvre de l'accueil de l'enfance, rendre accessibles les prestations à tous les enfants et soutenir la professionnalisation du secteur d'activité, des moyens financiers en adéquation se sont avérés indispensables. En d'autres termes, une politique publique de l'accueil de l'enfance exige des financements à la hauteur des enjeux, dont celui de garantir la qualité des prestations.

« Il manque de moyens financiers pour mettre en œuvre les missions de l'accueil de l'enfance, dont celle de l'égalité des chances pour offrir à tous les enfants un avenir. »

Événement Neuchâtel

La question reste de savoir comment financer l'accueil de l'enfance. Le besoin d'un subventionnement cantonal adéquat est clairement apparu. Cela pré-suppose de le percevoir comme un investissement et non pas uniquement comme un coût. Par ailleurs, il y a lieu de poser les jalons d'une répartition financière des charges incluant également la participation des familles, des communes, des entreprises et celle de la Confédération. Il apparaît aussi indispensable que la Confédération réglemente la responsabilité du financement de l'accueil de l'enfance et que les tarifs appliqués soient financièrement supportables pour les familles.

« Le budget de la Ville de Carouge s'élève à 11 millions de francs, dont 10 % pour l'accueil de l'enfance. Malgré ces investissements importants, la commune ne parvient pas à répondre à la demande. Pourquoi les prestations ne sont-elles pas à la charge des cantons, tout comme pour l'école obligatoire ? »

Événement Genève

Il s'agit in fine d'investir dans l'accueil de l'enfance de manière à ce que tous les enfants qui ont en besoin puissent en jouir, y compris les enfants à besoins spécifiques ou lorsque les parents ne travaillent pas. Plusieurs études l'ont démontré, les familles vulnérables accèdent difficilement à l'offre alors que ce sont celles qui bénéficient le plus des atouts des prestations.

La question du financement de l'accueil des enfants en situation de handicap exige aussi d'être régulée, en termes d'encadrement supplémentaire par rapport aux taux usuels, de formation spécifique et de besoins auxiliaires – de manière à ce que les surcoûts engendrés ne soient pas injustement reportés sur les parents ni qu'ils soient difficilement supportables pour les communes. À titre d'exemple, en Valais, l'iniquité est probante : en milieu scolaire, 70% des charges sont financées par le canton et 30% par les communes ; le taux est inversé pour l'accueil de l'enfance.

« Un accueil de qualité exige la mise à disposition de moyens financiers. »

Événement Vaud

Instituer l'accueil de l'enfance sur le plan national en se fondant sur les finalités du secteur

Favoriser un meilleur accueil de l'enfance est un projet de société. Pour répondre aux finalités des prestations, une politique en la matière est à inscrire dans une loi fédérale – ceci en concordance avec la politique de la famille et de l'enfance. Une stratégie nationale présuppose non seulement comme souligné ci-avant de définir des normes minimales, mais aussi de résoudre la question de la responsabilité entre les trois échelons politiques dont celle du financement, d'inclure les trois modalités d'accueil (accueil de la petite enfance, accueil parascolaire, accueil familial de jour), afin d'assurer la cohérence des prestations – qu'elles soient de droit public ou de droit privé.

Les finalités multiples de l'accueil de l'enfance

Prises en considération dans leur globalité, les finalités de l'accueil de l'enfance se différencient comme suit :

Finalités directes :

- Offrir des lieux de vie valorisant et respectant le temps et les droits de l'enfance (lieux de découverte, d'exploration et d'expression).
- Assurer des missions socio-éducatives orientées vers les enfants et les familles.
- Contribuer à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents, en particulier pour les mères.

Finalités indirectes :

- Contribuer à une meilleure égalité des chances des enfants.
- Contribuer à lutter contre la pauvreté des familles.
- Contribuer à la cohésion sociale.
- Contribuer à l'égalité entre hommes et femmes.
- Répondre à la pénurie de personnel qualifié en permettant aux parents d'accéder au marché du travail et à la formation.
- Soutenir le développement économique.

Finalités tirées du texte fondateur de *pro enfance* « L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans » (2018).

« L'accueil de l'enfance est un choix de société. »

Événement Neuchâtel

Besoin d'un article constitutionnel fédéral

Reconnaître pleinement le rôle systémique de l'accueil de l'enfance nécessite d'octroyer une responsabilité à la Confédération. Cela permet d'instituer un service d'intérêt général inconditionnel – à savoir pour tous les enfants qui en ont besoin – de qualité et accessible financièrement pour les familles. À elles seules, les bases légales cantonales ne suffisent pas au regard de la fragmentation actuelle du secteur.

Une classe de l'École Pierre-Coullery s'interroge : comment la Suisse peut-elle être dernière du classement OCDE en matière de politique de l'enfance et de la famille et être l'un des pays les plus prospères au monde ? (Unicef, 2019)

« Une vision de l'accueil de l'enfance globale est disponible, mais les chambres fédérales n'arrivent pas à l'implémenter dans une politique car les chiffres n'existent pas. »

Événement Genève

Se fédérer pour faire évoluer le domaine de l'accueil de l'enfance

Pouvoir se fédérer, tant sur le plan cantonal romand que fédéral, est apparu comme une nécessité et une opportunité pour faire évoluer le champ de l'accueil de l'enfance – ceci à plus d'un titre, pour :

- créer des liens, avoir un premier réseau,
- rendre possible la coordination entre les différents acteurs,
- échanger des exemples de pratiques, s'en inspirer,
- identifier les enjeux, se mettre d'accord,
- améliorer la qualité de l'accueil de l'enfance et sa gouvernance,
- obtenir des appuis politiques,
- favoriser une identité commune.

« Comment apporter du changement lorsque le politique estime que tout va bien sur les questions de fond ? Il est pertinent de pouvoir se fédérer sur le plan cantonal et d'avoir une ouverture sur les autres cantons pour faire évoluer les directives – même si des améliorations peuvent être observées. »

Événement Valais

Rendre visible l'accueil de l'enfance pour en faire une priorité politique

Qui dit identité commune, dit aussi sensibilisation pour que l'accueil de l'enfance devienne une priorité politique partout en Suisse, que les professions du domaine soient reconnues. À cet effet, quelques pistes ont aussi été évoquées.

Il convient d'une part de mettre en avant des études chiffrées pour dépasser les fragmentations existantes et tendre à une harmonisation cantonale, mettre en lumière les atouts des finalités de l'accueil de l'enfance, placer les enfants au centre de l'argumentation, s'appuyer sur la rentabilité économique à long terme pour inciter les financeurs, les gouvernements et les politiques. Concernant les impacts financiers, il s'agit de trouver un juste équilibre. Si les impacts économiques demeurent centraux pour la prise de décision, certains rétorqueront toutefois que l'éducation n'est pas visible en termes de richesses et de production.

« Il faut sortir de l'idée d'une offre d'accueil qui serait uniquement de la garde et du discours sur les Dames de la cantine. »

Événement Vaud

D'autre part, il faut renforcer la coopération entre les associations, les professionnel·les, les écoles, les familles et impliquer également la responsabilité des milieux économiques ainsi que la population pour parvenir à des normes fédérales. Il faut trouver les points de convergence, s'interroger sur les publics à sensibiliser pour parvenir à une cohérence de l'accueil de l'enfance, profiter de l'élan Covid qui a permis de rendre visible le rôle systémique du domaine.

« L'implication de l'ensemble des associations est importante pour sensibiliser le politique et modifier les lois en conséquence, que l'accueil de l'enfance ait une voix auprès des cantons, puisse se faire entendre y compris au niveau de la Confédération. »

Événement Fribourg

Les acteurs du champ souhaiteraient en particulier bénéficier de comparatifs cantonaux et régionaux, par exemple concernant les exigences de quotas de personnel formé. Il est par ailleurs attendu de *pro enfance* des clés et des positionnements. Des recherches plus poussées concernant la qualité de l'accueil de l'enfance s'avèrent aussi nécessaires pour apporter des arguments d'ordre scientifique.

Il existe aussi un besoin de pistes d'action pour développer de manière plus approfondie la question d'un article constitutionnel en faveur de l'accueil de l'enfance. Comment faire et comment aller chercher des alliances auprès des cantons pour développer une position commune et percutante. Pour certains, un discours plus revendicatif s'impose : pas seulement concernant les professionnel·les, mais aussi à propos des stratégies à adopter.

Si le besoin de moyens financiers fut souvent évoqué pour garantir la qualité de l'accueil de l'enfance, la question de l'harmonisation des normes demeure quant à elle un sujet sensible. Une telle perspective pourrait fragiliser celles déjà en vigueur dans certains cantons. L'exigence des quotas du type de personnel formé en est un exemple. Néanmoins, les défis demeurent importants pour la Suisse romande qui engage davantage d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance, comparativement à la Suisse alémanique qui recourt davantage à des assistants et des assistantes socio-éducatives. À l'heure actuelle, la multiplication des formations et des profils est inquiétante.

**« Être plus explicite entre le développement
de la qualité de l'accueil et la qualité
de la formation des professionnel·les. »**

Événement Vaud

Autres sources d'inspiration

Des exemples de pratiques, tels que des projets pédagogiques mis en place par des lieux d'accueil ou des initiatives en termes de gouvernance, sont également disponibles sous la rubrique « Outils » du site Internet de *pro enfance*.

La richesse de cette rubrique constitue une base inspirante pour saisir la diversité des pratiques et le besoin constant de les faire évoluer, afin de répondre aux enjeux de notre société.

Recommandations de *pro enfance*

Les thématiques et les pratiques recensées en 2020 confirment les conclusions de *pro enfance* telles qu'énoncées dans son texte fondateur intitulé « L'accueil de l'enfance comme pilier d'une politique publique de l'enfance en Suisse – Pour un système cohérent de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans », publié en 2018.

Pour que la Suisse dispose d'une politique publique de l'accueil de l'enfance efficiente, notamment pour réduire les inégalités entre les lieux d'accueil et parvenir à définir un cadre cohérent pour offrir des prestations garantissant qualité et égalité des chances, il convient de :

- coordonner et répartir clairement les compétences entre les communes, les cantons et la Confédération,
- élaborer des processus de pilotage et des stratégies à long terme à chacun des trois niveaux politiques,
- mettre en place des systèmes de financement suffisants, stables et pérennes,
- créer un observatoire national de l'enfance.

Cela présuppose de compléter la Constitution fédérale de manière à considérer les intérêts des enfants dès la naissance sur le plan social, éducatif et de la santé, et de permettre à la Confédération de soutenir les mesures et les offres qui leur sont destinées. En d'autres termes, un article constitutionnel adéquat concourt à la reconnaissance d'un droit à une place d'accueil de qualité et à l'encouragement de l'enfance – filles et garçons étant de la responsabilité des familles et de la société.

Un ancrage cohérent de l'accueil de l'enfance à tous les échelons politiques et un observatoire de l'enfance permettront également de postuler des recommandations coordonnées pour les enfants et les familles en période de pandémie, sans devoir mener des démarches différenciées dans 26 cantons.

pro enfance

Créée le 14 octobre 2014, *pro enfance – plateforme romande pour l'accueil de l'enfance* est une association à but non lucratif. Elle a pour mission de regrouper et de représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands. Elle met son expertise au service du développement de l'accueil de l'enfance en collaboration avec d'autres instances nationales.

Pour assurer une cohérence de la prise en charge des enfants de 0 à 12 ans, *pro enfance* regroupe l'accueil en institution de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour.

Impressum

Recueil des interventions et rédaction

Sandrine Bavaud

Observations

Noémie Dalla Palma, Patricia Kneuss, Diego Tarrago, Marianne Zogmal, Ann Schaub-Murray, Julie Schnydrig Kettenacker, Annelise Spack

Relecture

Mélanie Gnerre, Victoire Margairaz, Claudine Meylan, Catherine Salla

Edition

pro enfance – plateforme romande pour l'accueil de l'enfance, octobre 2021

Graphisme

Grafix, communication visuelle

Remerciements

Cette publication a pu être réalisée grâce aux soutiens financiers de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de La Pouponnière et l'Abri.

Notre reconnaissance s'adresse également aux personnes qui ont contribué à l'organisation des rencontres proposées par *pro enfance* en 2020, aux participant-es qui ont permis à cette occasion de nourrir cette publication et aux regards éveillés des protagonistes.



La Pouponnière et l'Abri



Ch. des Croix-Rouges 8

1007 Lausanne

Tél. 021 323 73 63

info@proenfance.ch

www.proenfance.ch

CCP 14-524387-4

IBAN CH43 0900 0000 1452 4387 4